SICAV de droit français

LAZARD EUROPE CONCENTRATED

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2026

Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux Comptes : Ernst & Young et Autres

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC 3

2. Rapport sur le gouvernement d’entreprise 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 12

5. Certification du Commissaire aux Comptes 17

6. Comptes de l'exercice 24

7. Texte des résolutions 53

8. Annexe(s) 54

Caractéristiques de l’OPC 55

Information SFDR 64

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Conseil d'administration de la Sicav **LAZARD EUROPE CONCENTRATED** (Code ISIN : FR0000294613), en date du 19 août 2025, a informé les administrateurs de la fin du prélèvement des commissions de mouvement au plus tard le 31/12/2025, et a validé l'entrée en vigueur des frais de fonctionnement et de services (FFS), suite à la modification de la doctrine de l'AMF (position-recommandation DOC-2011-05).

➢ **Date d'effet : 03/12/2025**

CHANGEMENTS A INTERVENIR

L'Assemblée Générale extraordinaire en date du 23 avril 2026 de la Sicav **LAZARD EUROPE CONCENTRATED** (Code ISIN : FR0000294613), a décidé conformément à la directive AIFM 2 de mettre en place deux outils de gestion de la liquidité qui sont les Gates et l'extension de préavis.

La Sicav **LAZARD EUROPE CONCENTRATED** (Code ISIN : FR0000294613) a obtenu l'agrément de l'AMF le 29 mai 2026 pour l'opération de fusion-absorption de la Sicav par le compartiment **Lazard Sovereignty Europe**.

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
M. Thomas Brenier *Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS*	1	• Président Directeur Général de la Sicav Lazard Europe Concentrated
M. Axel Laroza *Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS*	2	• Président du conseil d'administration de la Sicav Lazard Actifs Réels • Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI • Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Europe Concentrated
M. Scander Bentchikou *Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS*	3	• Administrateur de la Sicav Lazard Europe Concentrated • Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La Sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et celui/celle qui exerce ces fonctions porte le titre de Président Directeur Général.

JETONS DE PRESENCE

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

3. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

- **La performance de l'action A sur la période est de 8,81%**
- **La performance de l'action R sur la période est de 7,94%**
- **La performance de l'action F sur la période est de 9,16%**

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 21,48%

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'environnement économique des douze derniers mois a été dominé par deux chocs majeurs. Le choc protectionniste américain, engagé en 2025, a continué de peser sur le commerce mondial et reste entouré d'incertitudes. Surtout, l'éclatement de la guerre en Iran, le 27 février 2026, a entraîné la quasi-paralysie du transport maritime dans le détroit d'Ormuz et la fermeture d'importantes infrastructures énergétiques, provoquant une flambée des prix de l'énergie. Ce conflit s'est toutefois apaisé au cours du deuxième trimestre 2026, ouvrant la voie à un reflux progressif des cours.

Face au choc protectionniste américain, la croissance mondiale s'est révélée plus résiliente que prévu : d'après les projections du FMI, la croissance du PIB mondial s'est stabilisée à 3,4% en 2025. Aux États-Unis, la croissance a été stimulée par des investissements très importants dans le secteur de l'intelligence artificielle et des effets de richesse favorables pour les ménages à revenus élevés. En revanche, le marché du travail s'est affaibli, poussant la Fed à reprendre la baisse de son taux directeur à l'automne. L'inflation est restée supérieure à son objectif mais l'impact des droits de douane a été moins important que ce que l'on pouvait craindre. Dans la zone euro, la résistance de la demande intérieure a contrebalancé le frein du commerce extérieur, incitant la BCE à interrompre son cycle de baisse des taux à l'été, alors que le processus de désinflation s'est poursuivi. La Chine est parvenue à réorienter ses exportations vers d'autres marchés que les Etats-Unis, permettant le maintien de sa croissance, malgré un secteur de l'immobilier toujours en difficulté.

Au deuxième trimestre 2026, la désescalade du conflit iranien et la réouverture progressive du détroit d'Ormuz ont validé le scénario de référence du FMI, qui présupposait un conflit de courte durée et un reflux graduel des prix de l'énergie. Sur cette base, la croissance mondiale ralentirait à 3,1% cette année, tandis que l'inflation globale remonterait à 4,4%. Les risques restent néanmoins orientés à la baisse : dans un scénario défavorable, caractérisé par une reprise des perturbations de l'approvisionnement en énergie, un désancrage des anticipations d'inflation et un fort resserrement des conditions financières, la croissance mondiale déclinerait à 2% cette année, alors que l'inflation s'approcherait de 6%.

Après avoir été bousculés par le choc énergétique de mars, les marchés financiers se sont nettement redressés au deuxième trimestre 2026, à mesure que le conflit iranien s'apaisait. Les marchés actions s'inscrivent en forte hausse sur la période, portés par la résilience de l'économie mondiale, les baisses de taux de la Fed et la thématique de l'intelligence artificielle. Le reflux des prix de l'énergie a permis une détente des taux d'intérêt, favorable aux marchés obligataires européens, dont tous les segments affichent des performances positives. Côté devises, la tendance est restée marquée par une appréciation de l'euro contre le dollar et le yen.

Economie
Les annonces de Donald Trump sur les droits de douane ont provoqué un choc d'incertitude inédit, culminant le 2 avril 2025 avec l'annonce de hausses considérables sur la plupart des pays. La suspension partielle de ces mesures le 9 avril 2025, suivie de la signature d'accords bilatéraux successifs, a ensuite permis une détente progressive. Depuis le 20 février 2026, les droits de douane mis en place via l'International Emergency Economic Powers Act ont été remplacés par un droit de douane uniforme de 10%, applicable jusqu'à fin juillet 2026. L'administration Trump prépare de nouveaux dispositifs pour succéder à ces droits temporaires. D'après les estimations du Yale Budget Lab, le taux moyen des droits de douane américains s'établissait à 11% en juin 2026, contre 2% en janvier 2025 et un pic à 21% en avril 2025. Face à ce choc protectionniste, les principales économies ont continué de faire preuve de résilience.

La croissance américaine est demeurée solide à +2,7% sur un an au premier trimestre 2026, soutenue principalement par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle. L'activité avait toutefois été freinée en fin d'année 2025 par la fermeture du gouvernement fédéral entre le 1er octobre et le 12 novembre, le plus long shutdown de l'histoire américaine. Les créations d'emplois sont restées modérées et mais la baisse du taux de participation a amené le taux de chômage à 4,2% en mai 2026. Sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie, l'inflation totale est repartie à la hausse, les prix à la consommation progressant de +4,1% sur un an en mai 2026, contre +2,9% en début d'année.

Après trois baisses consécutives de 25 points de base entre septembre et décembre 2025, qui avaient ramené son taux directeur dans la fourchette de 3,50%-3,75%, la Fed a marqué une pause au premier semestre 2026, la remontée de l'inflation liée au choc énergétique l'incitant à la prudence. Kevin Warsh a pris ses fonctions à la tête de l'institution en mai 2026, succédant à Jerome Powell au terme de son mandat, sa nomination alimentant les interrogations des marchés sur l'indépendance de la banque centrale. Du côté des mesures non conventionnelles, la Fed a poursuivi l'expansion de son bilan engagée en décembre 2025 afin d'éviter des tensions sur le marché monétaire.

Mesurée hors Irlande, la croissance de la zone euro est restée modérée à +1,2% sur un an au premier trimestre 2026, la résistance de la demande intérieure continuant de contrebalancer le frein du commerce extérieur. Les écarts de croissance entre pays sont demeurés marqués : +2,7% en Espagne, +0,9% en France, +0,8% en Italie et +0,4% en Allemagne. Le taux de chômage s'est maintenu proche de ses plus bas, à 6,2% en avril 2026. Après s'être stabilisée autour de 2%, l'inflation est remontée à +3,2% en mai 2026, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. La BCE, qui avait interrompu son cycle d'assouplissement en septembre 2025 après deux baisses au printemps 2025 ramenant le taux de dépôt à 2,00%, a maintenu ses taux inchangés, jugeant le choc énergétique en grande partie transitoire. Sur le plan de la politique intérieure, après la démission de François Bayrou en septembre 2025, Sébastien Lecornu s'est finalement maintenu à Matignon, où il a engagé au printemps 2026 les discussions sur le budget de la France.

En Chine, la croissance a poursuivi son ralentissement pour s'établir à +4,3% sur un an au deuxième trimestre 2026, après +5,0% sur l'ensemble de l'année 2025, un rythme conforme à l'objectif fixé par le gouvernement. La demande intérieure est restée freinée par la crise du secteur immobilier et les mesures visant à réduire les surcapacités industrielles. À l'inverse, le commerce extérieur a continué de soutenir l'activité, l'excédent commercial ayant atteint un niveau record de près de 1 200 milliards de dollars en 2025. Le repli des exportations vers les États-Unis a été compensé par le reste du monde, tandis que les importations ne progressaient que modérément. Pour 2026, le gouvernement a confirmé viser une croissance annuelle comprise entre « 4,5% et 5,0% ».

Marchés
Les marchés actions ont enregistré de solides performances au cours de l'année passée : l'indice MSCI World All Country en dollars a progressé de +14,5%, avec une hausse de +13,3% pour l'indice MSCI World des pays développés et de +23,3% pour l'indice MSCI Emerging Markets. L'appétit pour le risque a été soutenu par la résilience de l'économie mondiale, les baisses de taux directeur de la Fed, et la thématique de l'intelligence artificielle.

La période a toutefois été marquée par un net pic de volatilité en mars 2026, provoqué par l'éclatement de la guerre en Iran, suivi d'un rebond marqué des indices au deuxième trimestre à mesure que le conflit s'apaisait. Les marchés actions ont par ailleurs connu d'importantes rotations régionales et sectorielles, les investisseurs s'étant détournés des grandes capitalisations américaines et des valeurs de croissance à la fin de l'année 2025.

Le choc provoqué par la guerre en Iran, qui avait paralysé le transport maritime dans le détroit d'Ormuz et fait flamber les cours du pétrole et du gaz en mars 2026, s'est en grande partie résorbé. La désescalade du conflit et la réouverture progressive du détroit ont permis un net reflux des prix de l'énergie au deuxième trimestre. Sur l'ensemble de l'année écoulée, le Brent n’affiche plus qu’une hausse de +5,2% mais le gaz naturel européen est en hausse de +35% et le gaz naturel asiatique de +21%.

La flambée des prix de l'énergie de mars avait entraîné une révision à la hausse des anticipations de taux directeurs aux États-Unis et en Europe, provoquant un mouvement généralisé de hausse des taux d'intérêt. Le reflux des cours de l'énergie au deuxième trimestre a toutefois permis une détente des rendements obligataires, portant les performances des marchés obligataires européens sur l'année écoulée à +1,3% pour les obligations souveraines européennes, +2,5% pour l'Investment grade, +4,4% pour le High Yield et +8,0% pour les subordonnées financières AT1.

L'apaisement des tensions géopolitiques au Moyen-Orient au deuxième trimestre a effacé le soutien dont avait bénéficié le dollar au plus fort de la crise, l'aversion pour le risque refluant. Sur l'ensemble de l'année passée, l'euro se déprécie de +3,1% face au dollar et s'apprécie de +9,4% contre le yen. IL est quasiment stable contre la livre sterling et en léger repli face au franc suisse.

POLITIQUE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'exercice (du 30 juin 2025 au 30 juin 2026), la SICAV Lazard Europe Concentrated (part A) enregistre une performance de 8,81% quand son indice de référence, le Stoxx600 dividendes net réinvestis progresse de 21,48%, soit une sous-performance de 1 267 points de base.

Au troisième trimestre 2025, la SICAV (part A) sous-performe de 405 points de base sur son indice de référence (-0,58% vs. 3,47%).

À l'issue de la consolidation observée au mois de juin, les marchés actions ont retrouvé en juillet une dynamique ascendante, comme en témoigne la progression du stoxx 600 (+0,97%). Cette impulsion favorable trouve son origine dans la conclusion d'un accord transatlantique qui a permis d'écarter la menace d'une imposition tarifaire de 30 %. En lieu et place, un nouveau droit de douane américain de 15 % sur une majorité des importations européennes a été instauré le 27 juillet, à la suite de la signature d'un accord commercial avec le Japon. Sur le front des banques centrales, la Réserve fédérale américaine (FED) a choisi de maintenir ses taux directeurs inchangés, malgré les pressions politiques exercées par Donald Trump en faveur d'une réduction. Dans la zone euro, après huit baisses consécutives, la Banque centrale européenne a marqué une pause dans sa politique accommodante. Sa présidente a laissé entendre que les taux pourraient rester stables pour une durée indéterminée. Bien qu'une incertitude persistante demeure quant aux tarifs américains, les indicateurs économiques se sont révélés plus robustes qu'attendu dans la zone euro, illustrés par une amélioration notable de l'indice de confiance des entreprises et par la reprise de la production industrielle après un repli temporaire enregistré en avril. Les indices PMI de la zone euro ont également progressé en juillet, l'indice composite atteignant son niveau le plus élevé depuis l'été précédent. Durant cette période, le rendement du Bund allemand a évolué de 2,605 % à 2,693 % (+9 points de base), tandis que les taux à 10 ans des États-Unis ont enregistré une hausse de 14,6 points de base, atteignant 4,376 %. La dynamique des marchés a été principalement portée par le segment dit "value" et sa composante cyclique. Le mois de juillet a également été marqué par la publication des résultats du second trimestre, lesquels ont révélé des performances particulièrement remarquables dans les secteurs bancaire et immobilier. À l'inverse, les secteurs de la chimie, des technologies de l'information (IT Hardware) ainsi que des métaux et mines ont affiché des résultats décevants, lourdement sanctionnés par les investisseurs. Certaines entreprises, telles que Novo, Amplifon, ASMI, Seb, Puma, Nokia et Adidas, ont vu leurs valorisations reculer de plus de 20 % au cours du mois. En conséquence, les prévisions de bénéfice par action pour 2025 ont de nouveau été révisées à la baisse de 60 points de base, s'établissant désormais à 2,4 %. Pour 2026, le consensus anticipe une croissance de 11,3 %, soit une révision à la hausse de 10 points de base en l'espace d'un mois. Sur le plan sectoriel, les banques se distinguent par leur performance éclatante en juillet, bénéficiant à la fois d'une courbe des taux favorable et de solides publications trimestrielles. Le secteur de la santé, après avoir traversé une période particulièrement difficile, amorce également un redressement, bien que Donald Trump ait menacé d'imposer des tarifs prohibitifs de 200 % sur les médicaments produits par les groupes pharmaceutiques n'ayant pas initié un processus de relocalisation industrielle aux États-Unis. Paradoxalement, cette annonce pourrait s'avérer bénéfique pour le secteur, dans la mesure où la plupart des laboratoires ont déjà annoncé des plans d'investissement sur le sol américain. En outre, le projet de loi surnommé "One Big Beautiful Bill" porté par l'administration Trump vise à réduire les dépenses de santé américaines de plus d'un milliard de dollars sur la prochaine décennie, principalement via des ajustements ciblés sur le programme Medicaid. Ce dernier représente environ 10 % des dépenses liées aux médicaments sur ordonnance aux États-Unis, avec une concentration particulière sur les pathologies chroniques telles que le diabète et l'hypertension, ainsi que certaines maladies infectieuses comme le VIH et l'hépatite C. Cependant, il convient de noter que Medicaid est un canal caractérisé par des remises importantes, ce qui réduit la rentabilité des produits concernés. À l'opposé, le secteur des médias pâtit de préoccupations liées à un potentiel ralentissement du marché publicitaire, tandis que les valeurs technologiques ferment la marche, pénalisées par des perspectives prudentes émises par les équipementiers, par la crainte d'un nouvel ajournement de la reprise cyclique tant attendue, ainsi que par la dépréciation du dollar. Le fonds quant à lui sous performe sensiblement. Il subit un effet sélection négatif dans les biens industriels (Kone, Thales et absence de Rolls Royce), la technologie (ASML, SAP) et l'alimentation boisson (Kerry). Publicis, pèse également sur la performance, malgré une bonne publication, après l'annonce de projections prudentes. L'effet sélection est en revanche positif dans les biens de consommation (absences d'Adidas et de Hermes), les télécommunications (Orange) et la santé (AstraZeneca et EssilorLuxottica).

La conclusion d'un accord entre l'Union Européenne et les États-Unis relatif aux droits de douane à la fin du mois de juillet, conjuguée aux anticipations d'une réduction des taux par la Réserve fédérale américaine suite à un rapport défavorable sur l'emploi aux États-Unis le 1er août, ainsi qu'à une allocution interprétée comme accommodante de Jérôme Powell à Jackson Hole en fin de mois, ont favorisé une légère progression des actions européennes en août. Fait notable, l'US Court of Appeal statue en indiquant que les tarifs imposés par D. Trump ont été émis illégalement en vertu d'une loi d'urgence, confirmant ainsi la décision rendue en mai par la Cour du commerce international. Cette hausse modeste survient donc malgré la recrudescence des menaces douanières proférées par Donald Trump et la résurgence du risque politique en France à la fin du mois. Les marchés actions espagnols et italiens affichent les meilleures performances tandis que le marché allemand est pénalisé par son exposition sectorielle, avec les secteurs industriels, de la construction et des matériaux, ainsi que de la défense tous en baisse sur le mois. En France, les marchés sont affectés par les développements politiques. L'écart de rendement entre les obligations d'État françaises (OAT) et allemandes (Bund) se creuse de 13 points de base, et les rendements des OAT à 2 ans et 5 ans sont désormais supérieurs à ceux de l'Italie, malgré un ratio dette/PIB qui devrait demeurer inférieur de 20 points d'ici la fin de la décennie en France, selon les projections du FMI. Le prix du baril de Brent recule en août (-6 %, à 64 dollars) suite aux annonces de hausse de production des pays de l'OPEP+ le 3 août. L'or reprend sa progression (+6 % en août, +32 % depuis le début de l'année). Après les publications du second trimestre, la croissance attendue en glissement annuel des bénéfices par action (BPA) est désormais de 1,0 % pour 2025 et de 12,3 % pour 2026. Les banques bénéficient des révisions de BPA les plus positives, suivies par les secteurs du voyage et loisirs et des services utilitaires. Les autres secteurs pâtissent presque tous de révisions baissières, avec le luxe, les matériaux de base, la chimie et l'automobile en queue de peloton. Globalement, les révisions baissières se poursuivent mais avec une moindre ampleur. En termes de style, la Value continue de surperformer la Croissance. Au niveau sectoriel, l'automobile, le luxe, les matières premières et la santé se ressaisissent. Les banques poursuivent leur progression tandis que le secteur technologique est pénalisé en fin de mois par les résultats de Nvidia, les inquiétudes liées à la concurrence croissante des nouveaux modèles d'intelligence artificielle (GPT-5), et les déclarations du fondateur d'OpenAI, Sam Altman, indiquant qu'une bulle pourrait être en train de se former dans le domaine de l'IA. Les médias continuent de souffrir. Le fonds quant à lui sous performe. Il bénéficie néanmoins d'un effet sélection positif dans l'assurance (Allianz) et les produits de consommation (LVMH). Il pâtit en revanche de la surexposition à la technologie (Dassault Systemes, SAP, ASML) et aux médias (Publicis et Relx) ainsi que d'un effet sélection négatif dans l'agroalimentaire (Kerry et absence de Nestlé) et la construction (Geberit et Saint-Gobain).

Les marchés actions européens enregistrent une progression significative au mois de septembre, dans un contexte pourtant marqué par une persistance des incertitudes politiques et budgétaires en France. Le spread OAT-Bund demeure cependant relativement contenu, ne s'écartant que de +4 points de base. Sur le plan macro-économique, les données en provenance d'Allemagne reflètent une nouvelle fois une dynamique contrastée : les ventes au détail se révèlent décevantes, le nombre de demandeurs d'emploi augmente, et les enquêtes de conjoncture (IFO, GfK) confirment une faiblesse persistante du moral des agents économiques. À l'échelle de la zone euro, en revanche, les indicateurs avancés montrent des signes d'amélioration : l'indice PMI composite se redresse à 51,2 (contre 51 précédemment), soutenu par la robustesse du secteur des services. Du côté des banques centrales, la Réserve fédérale américaine procède, comme anticipé, à une baisse de 25 points de base de son taux directeur, tout en adoptant une posture prudente quant à la possibilité de deux nouvelles baisses d'ici la fin de l'exercice. La Banque centrale européenne, pour sa part, maintient ses taux inchangés, avec un taux de dépôt stabilisé à 2 %, consolidant l'idée d'un plateau monétaire. Le taux de change euro/dollar reste relativement stable sur la période. Sur les marchés actions, la performance sectorielle se révèle hétérogène. Le secteur européen de la technologie bénéficie du rallye mondial, porté notamment par les semi-conducteurs, qui surperforment à la faveur d'annonces majeures outre-Atlantique, telles que la prise de participation de NVIDIA dans Intel et les résultats remarquables publiés par Oracle. Le mois de septembre est également marqué par une ntensification des tensions géopolitiques, avec une série de provocations russes à l'encontre de l'OTAN, consécutives à l'échec des pourparlers de cessez-le-feu. Dans ce contexte, le secteur de la défense se distingue une nouvelle fois par une performance robuste. Le secteur bancaire demeure bien orienté, soutenu par des perspectives de taux toujours favorables et une accélération progressive de la volumétrie de crédits. Le segment du retail affiche également une dynamique positive, porté par les solides résultats publiés par H&M et Kingfisher. À l'inverse, le secteur chimique européen continue de sous-performer, pénalisé par les effets prolongés du conflit en Ukraine, par la hausse des coûts énergétiques ainsi qu'une une intensification de la concurrence internationale, notamment en provenance d'Asie. Enfin, les secteurs dits défensifs – consommation non discrétionnaire, télécommunications, immobilier – affichent une sous-performance relative, tandis que les valeurs cycliques surperforment de nouveau. L'indice Stoxx 600 progresse de 1,52% et le fonds surperforme sur le mois, bénéficiant d'un bon effet sélection. Les secteurs des télécommunications (Deutsche Telekom), de la chimie (Symrise) et des services financiers (Deutsche Boerse) pénalisent la performance. A l'inverse, les biens industriels (Thales, Kone, BAE Systems), la technologie (ASML, Dassault Systèmes) et l'agroalimentaire (absences de Nestlé, Diageo et BA Tobacco) contribuent positivement.

Au quatrième trimestre 2025, la SICAV (part A) progresse de 3,82% contre une hausse de 6,43% pour le Stoxx600 dividendes nets réinvestis.

Les marchés actions enregistrent, au cours du mois d'octobre, une progression généralisée, témoignant d'une résilience notable face aux soubresauts géopolitiques et économiques. L'épisode majeur de volatilité, provoqué par l'annonce de droits de douane additionnels de 100 % imposés par les États-Unis à l'encontre de la Chine, se résorbe rapidement grâce à la conclusion, en milieu de mois, d'un accord portant sur les terres rares. Sur le plan politique intérieur américain, l'affrontement persistant entre démocrates et républicains plonge le pays dans un shutdown prolongé, maintenant un voile d'incertitude sur les statistiques économiques. En dépit de cette absence de données, la Réserve fédérale réduit son taux directeur de 25 points de base. Sur le marché des changes, le dollar s'apprécie face à l'euro. Les rendements souverains à long terme reculent, tant en Europe qu'aux États-Unis. Sur le marché des matières premières, le baril de Brent clôture le mois en quasi-stabilité (-3 %, à 65 USD/bbl), après avoir atteint un point bas à 61 USD/bbl le 20 octobre. Dans la zone euro, le PIB du troisième trimestre progresse de 0,2 %. L'indice composite PMI atteint, en octobre, son plus haut niveau depuis le premier trimestre 2024, porté notamment par des indicateurs favorables en Allemagne. Malgré l'impact négatif de l'incertitude politique, l'absence de visibilité budgétaire et la dégradation de la notation souveraine française à A+ par S&P, la France fait preuve de résilience, le CAC 40 surperformant ses homologues européens. La confiance des ménages s'améliore également dans la zone euro. Selon l'enquête de la BCE sur les prêts, entreprises et particuliers enregistrent une légère hausse de la demande de crédit, le financement immobilier demeurant le principal moteur. L'inflation, modérée et conforme à l'objectif de stabilité des prix (2,2 % en septembre), soutient l'activité économique. La BCE maintient son taux de dépôt inchangé à 2,0 %. En Europe, près de la moitié des entreprises composant le Stoxx 600 publient leurs résultats : 43 % dépassent les attentes en matière de chiffre d'affaires et 56 % surperforment le consensus sur le résultat net. Les surprises positives se concentrent dans les secteurs de la santé, des services financiers et de la technologie, tandis que l'automobile, la chimie et les biens de consommation enregistrent des révisions à la baisse de leurs bénéfices par action. Le consensus se redresse légèrement pour les BPA 2025 (+0,3 % en moyenne sur le Stoxx 600). L'indice Euro Stoxx progresse de 2,34%. Sur le plan sectoriel, la santé poursuit son redressement, les services aux collectivités bénéficient d'une demande croissante en électricité et de taux d'intérêt en repli. Le secteur énergétique profite des attaques répétées de l'Ukraine contre les infrastructures russes, ainsi que des sanctions américaines visant Lukoil et Rosneft, qui entraînent une hausse de 5,7 % du prix du pétrole depuis le 21 octobre. Le secteur du luxe est également bien orienté après une bonne publication de LVMH et l'annonce de la cession de la division beauté de Kering (Creed) et un accord de licence dans les parfums avec l'Oreal. A l'inverse, l'industrie automobile se révèle la moins performante du mois, pénalisée par la chute de Ferrari, consécutive à l'annonce de perspectives pour 2030 jugées décevantes, ainsi que par Michelin, qui émet son deuxième avertissement depuis septembre. Les médias reculent, sur fond de crainte d'une contraction des budgets marketing et de l'essor de l'intelligence artificielle générative. La défense consolide après un parcours remarquable depuis le début de l'année. Enfin, le secteur de l'assurance s'inscrit en retrait, affecté par un environnement de taux moins porteur et par la baisse des prix dans la réassurance et l'assurance des entreprises. Le fonds quant à lui sous performe sur le mois. Il pâtit d'un effet allocation négatif dans la chimie et d'effets sélection négatifs dans les télécoms, les biens industriels et la construction. Il bénéficie en revanche d'un effet allocation positif dans l'automobile et d'effets sélection positifs dans la banque, la santé, les biens de consommation et les médias. Dassault Systèmes, Thales et Deutsche Telekom sont les trois principaux détracteurs de la performance tandis que EssilorLuxottica, AstraZeneca, LVMH et ASML contribuent positivement. Les absences de Rheinmetall et de Ferrari rapportent aussi.
Les marchés actions ont traversé un mois de novembre particulièrement heurté. Les interrogations relatives aux niveaux de valorisation des acteurs technologiques américains ont exercé une pression notable sur les indices outre-Atlantique en début de période, avant que la levée du « shutdown » ne suscite un rebond marqué des marchés américains et européens à compter du 10 novembre. Cette embellie fut toutefois éphémère : le Nasdaq et le S&P 500 ont rapidement enregistré une correction significative, avant de se redresser en fin de mois sous l'effet de propos sensiblement accommodants émanant de plusieurs membres de la Réserve fédérale, ce qui a entraîné une remontée prononcée de la probabilité d'une baisse des taux directeurs lors de la réunion du 10 décembre. L'Europe a suivi une trajectoire analogue, quoique moins sévère, bénéficiant en clôture de période des anticipations d'un règlement diplomatique du conflit ukrainien. Ainsi, le marché européen parvient in extremis à s'inscrire en territoire positif, malgré la persistance des doutes quant aux valorisations du secteur technologique américain et la correction marquée du secteur de la défense. Les compartiments de la construction, des matériaux de base, de l'énergie ainsi que les valeurs financières ont surperformé, portés par la perspective d'une désescalade en Europe. Le secteur de la santé poursuit également son redressement. À l'inverse, la technologie demeure affectée, les semi-conducteurs subissant en Europe le contrecoup de la chute des valeurs associées à l'intelligence artificielle générative sur les marchés américains. Les éditeurs de logiciels restent également mal orientés. La défense sous-performe sensiblement, tout comme, dans une moindre mesure, les secteurs défensifs tels que les télécommunications et la consommation.

Les valeurs allemandes continuent de pâtir de l'essoufflement de la thématique d'investissement liée au plan de relance national. Le consensus sur les bénéfices par action (BPA) s'est redressé en novembre, mais avec une extrême modération : en moyenne +0,2 % pour les BPA 2025, 2026 et 2027 sur le Stoxx 600. Les révisions haussières concernent principalement la finance, le pétrole & gas et les matériaux de base, tandis que l'automobile, les médias et la chimie enregistrent des ajustements négatifs. La croissance attendue en glissement annuel des BPA s'établit désormais à 1 %, 12,1 % et 11,6 % pour 2025, 2026 et 2027 respectivement. La « Value » conserve son avantage sur la « Croissance ». Sur le front des matières premières, le Brent poursuit son reflux à un rythme modéré (-3 %, à 63 $/baril). Sur le plan macro-économique européen, les indicateurs avancés témoignent d'une reprise graduelle : l'indice PMI composite de novembre se maintient autour de 52,4 et l'enquête de la Commission européenne auprès des entreprises progresse légèrement. En Allemagne, les données mensuelles du ministère des Finances indiquent une intensification du stimulus budgétaire, les dépenses en matière de défense et d'investissement se maintenant à un rythme soutenu. Les tensions inflationnistes demeurent ancrées autour de l'objectif de 2 % fixé par la BCE, l'inflation de septembre s'établissant à 2,1 % en glissement annuel. Le compte rendu de la réunion d'octobre de la BCE renforce l'idée que le Conseil des gouverneurs considère ce niveau comme un point d'atterrissage approprié pour le taux directeur. Le fonds surperforme très légèrement sur la période. Il pâtit d'un effet sélection négatif dans les biens industriels. Thalès subit le contrecoup de la perspective de résolution du conflit ukrainien. Edenred est pénalisé par un changement réglementaire majeur au Brésil. À l'inverse, l'effet sélection est positif dans les services financiers (Deutsche Boerse), l'assurance (Allianz), les télécoms et la technologie. Dans la santé, Astrazeneca permet de soutenir la performance sur le mois. Enfin, l'absence de Rheinmetall contribue de façon positive.
Contrairement à la dynamique observée sur le marché américain, les indices européens clôturent le mois de décembre en territoire positif, l'indice Eurostoxx progressant de +2,46%. Cette performance demeure portée par les valeurs dites « value » et les secteurs cycliques. En Europe, les investisseurs sont attentifs aux multiples rebondissements entourant la perspective d'un règlement du conflit ukrainien. Si des pourparlers se poursuivent entre les différentes parties, aucun accord définitif n'est entériné, plusieurs points de friction subsistant, notamment la question des territoires du Donbass encore sous contrôle ukrainien. Sur le plan domestique, le mois de décembre est marqué par les débats relatifs au budget 2026, dont l'adoption par la commission mixte paritaire échoue, entraînant le recours à une loi spéciale avant la reprise des discussions en janvier. À mesure que les tensions politiques s'estompent, l'écart OAT-Bund efface le pic observé en début de mois pour s'établir quasiment inchangé à 71 points de base. Sur le front macroéconomique, les données du PIB du troisième trimestre surpassent les anticipations, portées par un rebond de l'investissement des entreprises, incitant la BCE à réviser à la hausse ses prévisions de croissance. Les enquêtes de conjoncture, telles que le PMI de décembre, demeurent cohérentes avec une reprise, bien que la contraction du PMI manufacturier allemand et la faiblesse de l'indice Ifo soulèvent des interrogations. L'inflation de novembre ressort à -0,2 % contre +0,1 % précédemment. Sur le marché des changes, le dollar se déprécie face à l'euro (1,17 €/USD, soit -2 %). Le baril de Brent recule à 60,9 USD. Sur le plan sectoriel, les banques (+7,9 %) s'imposent comme l'un des compartiments les plus performant, tirées par Société Generale (+14,7 %). Les matériaux de base bénéficient du plan d'action européen dans l'acier. Le secteur de la défense rebondit. À l'inverse, l'immobilier pâtit du parcours des valeurs résidentielles allemandes (hausse des taux longs allemands), tandis que la santé recule, pénalisée par EssilorLuxottica (-12,5 %) après l'annonce par Google d'une gamme de lunettes connectées pour 2026 et les incertitudes croissantes entourant la marge générée par ce segment. Le fonds quant à lui sous-performe nettement. Il pâtit essentiellement de son exposition au secteur de la santé (Essilorluxottica, AstraZeneca) et d'un effet sélection négatif dans les services financiers (Deutsche Boerse). Il bénéficie en revanche d'un effet sélection positif dans les media (Publicis), ainsi que de son absence du secteur des utilities.

Au premier trimestre de l'année 2026, Lazard Europe Concentrated (part A) recule de 2,15% lorsque son indice de référence baisse de 1,01%, soit 114 points de sous-performance.
Janvier démarre en fanfare pour les actions européennes (Eurostoxx +2,85 %), malgré les tensions géopolitiques (Venezuela, Groenland, Iran) ; le WTI bondit de 13,6 % et la zone euro surprend positivement (PIB T4 +0,3 %), tandis que Kevin Warsh est nommé à la tête de la Fed.
En février, l'Europe enchaîne un huitième mois de hausse et surperforme nettement les États-Unis, pénalisés par les craintes de disruption liées à l'IA générative. Cette nervosité provoque des ventes massives sur les secteurs exposés (logiciels, services IT) au profit d'une rotation vers la « vieille économie » et les défensives. Les marchés réagissent peu à l'annulation des tarifs réciproques (IEEPA) par la Cour suprême américaine.
Mars marque une rupture brutale : la guerre au Moyen-Orient et la fermeture du détroit d'Ormuz propulsent le Brent à 118 $/bbl (+46 % vs moyenne 2025). Les actions chutent lourdement (SXXE -8,5 %), la volatilité explose (V2X à 31) et les taux longs se tendent (+36 pb sur le Bund), le marché anticipant désormais deux hausses de la BCE en 2026.
L'aversion au risque écarte les spreads périphériques et de crédit, tandis que l'activité ralentit (PMI composite à 50,5) et que seul le dollar joue son rôle de valeur refuge.

Sectoriellement, seule l'Énergie progresse (+8,6 %) ; les défensives et la Value surperforment, et paradoxalement le consensus des BPA 2026-2027 est révisé à la hausse.
Le fonds a sous-performé sur la période, affecté par une sélection négative dans le secteur de la santé ainsi que par l'absence d'exposition à celui des utilities. Individuellement, ce sont principalement Essilor Luxottica, Herme et SAP qui pénalisent la performance. Eni, Deutsche Boerse et Deutsche Telekom contribuent, en revanche, positivement.

Au dernier trimestre de l'exercice, le portefeuille (part A) enregistre un retard de 370 points de base contre le Stoxx600 dividendes nets réinvestis (7,73% vs. 11,44%).

En avril, les marchés européens rebondissent fortement (Euro Stoxx +6,39 %) malgré les tensions persistantes au Moyen-Orient, un premier cessez-le-feu le 8 avril faisant refluer temporairement le pétrole (WTI à 99,8 $, +3,5 % sur le mois dans une fourchette très volatile).
La BCE maintient ses taux mais évoque ouvertement une hausse en juin, dans un contexte d'inflation à 3 % (2,2 % en sous-jacent) et de croissance décevante au T1 (+0,1 %, France à l'arrêt).
Le rebond d'avril est mené par les secteurs massacrés en mars (médias, banques, technologie, industrie)
En mai, la hausse se poursuit (SXXE +3,9 %) grâce à la perspective de prolongation du cessez-le-feu et à l'euphorie technologique mondiale (Nvidia +85 % de CA, relèvement de guidance d'ASML à 40 Mds€). Le Brent chute de 19,3 % à 92 $, les taux souverains se détendent et les cycliques surperforment nettement, alors même que le PMI composite tombe à 47,5, plus bas depuis fin 2023.
En juin, l'accord de principe sur la réouverture du détroit d'Ormuz fait plonger le Brent de 20,8 % à 71,9 $; le PMI se redresse à 49,5 et la BCE relève ses taux de 25 pb (dépôt à 2,25 %), tandis que la Fed surprend par un ton restrictif.
La technologie reste le premier moteur du marché (investissement de 5 Mds€ d'Infineon, relèvement des objectifs de Besi), les financières profitent des espoirs de consolidation bancaire (Intesa/Monte dei Paschi) et les défensives amorcent un rattrapage.
La sous performance du second trimestre 2026 est alimentée par un effet sélection négatif en biens industriels et en telecom non suffisamment compensé par une sélection positive dans la chimie, l'assurance et l'agro-alimentaire. Merck KGAA, ASML, et Erste Group Bank ont une contribution positive. En revanche, et à l'inverse du trimestre précédent, Eni, Deutsche Boerse et Deutsche Telekom pèsent sur la performance.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	5 968 780,58	7 365 628,75
ASML HOLDING NV	636 815,40	2 333 427,73
NORDEA BANK ABP	97 444,90	2 287 807,95
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	124 528,00	2 153 482,37
HERMES INTERNATIONAL	2 086 269,50	66 620,00
ERSTE GROUP BANK AG	1 770 062,58	98 784,00
RELX PLC	38 261,06	1 808 185,79
KONE OYJ-B	274 013,40	1 112 456,71
ASTRAZENECA PLC	320 151,24	937 302,96
THALES	785 771,95	449 183,81

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
o Prêts de titres : -
o Emprunt de titres : -
o Prises en pensions : -
o Mises en pensions : -

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
o Change à terme : -
o Future : -
o Options : -
o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	**-**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	**-**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	**-**
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	**-**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES
Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.
L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION
L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)
Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :
- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la règlementation applicable.

Population au 31/12/2025 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2025 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2025 en €	Rémunération variable au titre de 2025 (cash payé en 2026 et différé attribué en 2026) en €
238	24 995 970	30 680 419

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2025 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 039 718
Autres	65	29 528 336
Total	**68**	**35 568 054**

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Lazard Europe Concentrated

Exercice clos le 30 juin 2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Europe Concentrated,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Lazard Europe Concentrated (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

- **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Caroline JAMMES

Digitally signed by Caroline JAMMES
DN: cn=Caroline JAMMES, c=FR, o=EY Associes, ou=0002 817723687
Date: 2026.10.06 12:47:47 +02'00'

Caroline Jammes

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Lazard Europe Concentrated

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Europe Concentrated,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 6 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Caroline JAMMES

Digitally signed by Caroline JAMMES
DN: cn=Caroline JAMMES, c=FR, o=EY Associes, ou=0002 817723687
Date: 2026.10.06 12:47:29 +02'00'

Caroline Jammes

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**47 579 250,77**	**48 669 506,79**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	47 579 250,77	48 669 506,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**100 661,80**	**1 473 697,44**
OPCVM	100 661,80	1 473 697,44
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**47 679 912,57**	**50 143 204,23**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**-**	**-**
Comptes financiers	**122 433,24**	**266 112,86**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**122 433,24**	**266 112,86**
Total de l'actif I+II	**47 802 345,81**	**50 409 317,09**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	43 990 883,76	48 846 853,95
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3 746 821,19	1 513 084,44
Capitaux propres I	**47 737 704,95**	**50 359 938,39**
Passifs de financement II (*)	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**47 737 704,95**	**50 359 938,39**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts (C) (*)	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	64 640,86	49 378,70
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**64 640,86**	**49 378,70**
Total Passifs : I+II+III+IV	**47 802 345,81**	**50 409 317,09**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 232 788,97	1 163 473,94
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	-	-
Sous-total produits sur opérations financières	**1 232 788,97**	**1 163 473,94**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-**	**-**
Total revenus financiers nets (A)	**1 232 788,97**	**1 163 473,94**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-589 418,49	-594 857,99
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-589 418,49**	**-594 857,99**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**643 370,48**	**568 615,95**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-30 209,98**	**11 350,51**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**613 160,50**	**579 966,46**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	1 479 645,23	3 044 045,91
Frais de transactions externes et frais de cession	-92 053,39	-224 445,83
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**1 387 591,84**	**2 819 600,08**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-97 779,83**	**-307 680,31**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**1 289 812,01**	**2 511 919,77**

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 952 166,63	-1 703 171,08
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-5 856,40
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**1 952 166,63**	**-1 709 027,48**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-108 317,95**	**130 225,69**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**1 843 848,68**	**-1 578 801,79**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V (*)	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**3 746 821,19**	**1 513 084,44**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l’OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L’objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Stoxx Europe 600. L’indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Le prospectus / règlement de l’OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
Actif net Global en EUR	**58 833 365,43**	**55 352 586,19**	**61 925 132,56**	**50 359 938,39**	**47 737 704,95**
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A en EUR					
Actif net	40 174 316,64	39 719 525,97	41 173 859,82	27 298 683,75	26 538 414,77
Nombre de titres	70 470,538	55 423,209	50 480,810	32 369,083	28 920,315
Valeur liquidative unitaire	570,08	716,65	815,63	843,35	917,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	64,38	-0,20	54,14	41,99	24,77
Capitalisation unitaire sur revenu	15,20	18,70	14,90	12,13	14,08
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F en EUR					
Actif net	-	-	3 415 948,99	3 465 708,85	3 783 053,96
Nombre de titres	-	-	227,935	222,935	222,935
Valeur liquidative unitaire	-	-	14 986,50	15 545,82	16 969,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	865,00	772,76	457,77
Capitalisation unitaire sur revenu	-	-	265,23	272,95	311,33
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R en EUR					
Actif net	18 659 048,79	15 633 060,22	17 335 323,75	19 595 545,79	17 416 236,22
Nombre de titres	59 554,891	40 089,713	39 410,879	43 432,928	35 762,676
Valeur liquidative unitaire	313,30	389,95	439,86	451,16	486,99
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	35,60	-0,16	29,30	22,56	13,17
Capitalisation unitaire sur revenu	4,81	6,63	4,44	2,90	3,81

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.
Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.
Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.
Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.
Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non règlementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.
Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

Actif brut
x taux de frais de fonctionnement et de gestion
x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente
365 (ou 366 les années bissextiles)

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

- La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :
. de la gestion financière ;
. de la gestion administrative et comptable ;
. de la prestation du dépositaire ;
des autres frais de fonctionnement :
. honoraires des commissaires aux comptes ;
. publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Frais applicables jusqu'au 03/12/2025 :

Frais facturés à l'OPC	*Assiette*	*Action*	*Taux Barème (TTC maximum)*	
Frais de gestion financière	Actif net	A	0,80%	
		R	1,60%	
		F	0,48%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,020%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Actions, obligations, titres de créance, change	De 0 à 0,20%
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de surperformance	Actif net	A, R	20% de la performance supérieure à l'indicateur de référence	
		F	Néant	

Frais applicables depuis le 03/12/2025 :

Frais facturés à l'OPC	*Assiette*	*Action*	*Taux Barème (TTC maximum)*
Frais de gestion financière	Actif net	A	0,80%
		R	1,60%
		F	0,48%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,17%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant
Commission de sur-performance	Actif net	A, R	20% de la performance supérieure à l'indicateur de référence
		F	Néant

• Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée
Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.
- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Seules les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :
- Les frais et coûts d'enregistrement et de référencement,
- Les frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings règlementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs…),
- Les frais et coûts des données,
- Les frais de commissariat aux comptes,
- Les frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte,
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable,
- Les frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC,
- Les frais et coûts liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de mise en œuvre des politiques de vote aux Assemblées Générales…)
- Les frais et coûts opérationnels
- Les frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part ou action considérée.

Ces frais de fonctionnement et autres services font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,17%.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux, le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

A l'exception des frais d'intermédiation et des frais de gestion comptable, l'ensemble des frais évoqués ci-dessus est perçu dans le cadre de la société en participation, qui depuis 1995 assure entre Lazard Frères Banque et Lazard Frères Gestion SAS la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative, à la conservation des valeurs et à l'exécution des mouvements sur ces valeurs.

Tous les revenus résultant des techniques de gestion efficace du portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPC.
Tous les coûts et frais relatifs à ces techniques de gestion sont pris en charge par l'OPC.

Détail du calcul de la commission de surperformance :
La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.
Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul
Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence
Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation
La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/07/2018.
A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement
A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30/06/2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables
Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :
Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :
Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	**50 359 938,39**	**61 925 132,56**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 258 406,05	4 641 048,32
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 863 768,44	-17 885 431,04
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	643 370,48	568 615,95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 387 591,84	2 819 600,08
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 952 166,63	-1 709 027,48
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**47 737 704,95**	**50 359 938,39**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A		
Actions souscrites durant l'exercice	668,214	575 304,88
Actions rachetées durant l'exercice	-4 116,982	-3 534 959,70
Solde net des souscriptions/rachats	-3 448,768	-2 959 654,82
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	28 920,315	
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F		
Actions souscrites durant l'exercice	-	-
Actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	222,935	
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R		
Actions souscrites durant l'exercice	3 683,000	1 683 101,17
Actions rachetées durant l'exercice	-11 353,252	-5 328 808,74
Solde net des souscriptions/rachats	-7 670,252	-3 645 707,57
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	35 762,676	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LAZARD EUROPE CONCENTRATED A FR0000294613	Capitalisation	Capitalisation	EUR	26 538 414,77	28 920,315	917,63
LAZARD EUROPE CONCENTRATED F FR001400KC65	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	3 783 053,96	222,935	16 969,31
LAZARD EUROPE CONCENTRATED R FR0011034131	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	17 416 236,22	35 762,676	486,99

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ALLEMAGNE	FRANCE	SUEDE	ROYAUME-UNI	PAYS-BAS
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	47 579,25	12 284,86	10 839,27	4 774,60	4 281,89	3 632,15
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**47 579,25**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	122,43	-	-	-	122,43
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		**-**	**-**	**-**	**122,43**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	122,43	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**122,43**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 SEK +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 774,61	4 281,89	1 638,86	1 176,77	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**4 774,61**	**4 281,89**	**1 638,86**	**1 176,77**	**-**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2026
Créances		
Total des créances		**-**
Dettes		
	Rachats à payer	10 150,77
	Frais de gestion fixe	54 490,09
Total des dettes		**64 640,86**
Total des créances et des dettes		**-64 640,86**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2026
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	237 410,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	20 740,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,58
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	331 267,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2026
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			100 661,80
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	100 661,80
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			**100 661,80**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**613 160,50**	**579 966,46**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	**613 160,50**	**579 966,46**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**613 160,50**	**579 966,46**

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**407 445,55**	**392 938,55**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**407 445,55**	**392 938,55**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**407 445,55**	**392 938,55**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	407 445,55	392 938,55
Total	**407 445,55**	**392 938,55**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**69 407,58**	**60 851,84**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**69 407,58**	**60 851,84**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**69 407,58**	**60 851,84**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	69 407,58	60 851,84
Total	**69 407,58**	**60 851,84**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**136 307,37**	**126 176,07**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**136 307,37**	**126 176,07**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**136 307,37**	**126 176,07**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	136 307,37	126 176,07
Total	**136 307,37**	**126 176,07**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 289 812,01**	**2 511 919,77**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**1 289 812,01**	**2 511 919,77**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 289 812,01**	**2 511 919,77**

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**716 527,82**	**1 359 424,26**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**716 527,82**	**1 359 424,26**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**716 527,82**	**1 359 424,26**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	716 527,82	1 359 424,26
Total	**716 527,82**	**1 359 424,26**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**102 054,64**	**172 275,97**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**102 054,64**	**172 275,97**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**102 054,64**	**172 275,97**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	102 054,64	172 275,97
Total	**102 054,64**	**172 275,97**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**471 229,55**	**980 219,54**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**471 229,55**	**980 219,54**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**471 229,55**	**980 219,54**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	471 229,55	980 219,54
Total	**471 229,55**	**980 219,54**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**47 579 250,77**	**99,67**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**47 579 250,77**	**99,67**
Assurance			**2 857 290,00**	**5,99**
ALLIANZ SE-REG	EUR	6 900	2 857 290,00	5,99
Banques commerciales			**4 757 709,88**	**9,97**
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	19 550	2 289 305,00	4,80
SWEDBANK AB - A SHARES	SEK	75 450	2 468 404,88	5,17
Equipements et fournitures médicaux			**1 243 499,00**	**2,60**
ESSILORLUXOTTICA	EUR	7 580	1 243 499,00	2,60
Logiciels			**2 860 246,87**	**5,99**
BAE SYSTEMS PLC	GBP	52 600	1 126 008,82	2,36
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	27 470	489 378,05	1,03
SAP SE	EUR	9 290	1 244 860,00	2,60
Machines			**3 694 001,97**	**7,74**
ATLAS COPCO AB-B SHS	SEK	148 620	2 306 195,57	4,83
KONE OYJ-B	EUR	27 890	1 387 806,40	2,91
Marchés de capitaux			**1 083 897,00**	**2,27**
NORDEA BANK ABP	EUR	65 295	1 083 897,00	2,27
Media			**1 658 302,80**	**3,47**
PUBLICIS GROUPE	EUR	19 180	1 658 302,80	3,47
Pétrole et gaz			**2 223 660,80**	**4,66**
ENI SPA	EUR	107 840	2 223 660,80	4,66
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**2 614 102,08**	**5,48**
AIR LIQUIDE SA	EUR	15 086	2 614 102,08	5,48
Produits alimentaires			**1 966 164,50**	**4,12**
KERRY GROUP PLC-A	EUR	24 470	1 966 164,50	4,12
Produits chimiques			**2 281 563,60**	**4,78**
SYMRISE AG	EUR	25 980	2 281 563,60	4,78
Produits pharmaceutiques			**6 437 021,19**	**13,48**
ASTRAZENECA PLC	GBP	19 280	3 155 885,77	6,60
MERCK KGAA	EUR	14 330	2 104 360,50	4,41
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	27 960	1 176 774,92	2,47
Produits pour l'industrie du bâtiment			**3 179 315,08**	**6,66**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	19 460	1 540 453,60	3,23
GEBERIT AG-REG	CHF	2 800	1 638 861,48	3,43
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**3 632 154,00**	**7,61**
ASML HOLDING NV	EUR	2 110	3 632 154,00	7,61
Services clientèle divers			**258 525,00**	**0,54**
EDENRED	EUR	11 490	258 525,00	0,54

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés			**1 626 093,00**	**3,41**
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	68 180	1 626 093,00	3,41
Services financiers diversifiés			**2 170 692,00**	**4,55**
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	9 090	2 170 692,00	4,55
Services liés aux technologies de l'information			**1 548 872,00**	**3,24**
THALES	EUR	6 890	1 548 872,00	3,24
Textiles, habillement et produits de luxe			**1 486 140,00**	**3,11**
HERMES INTERNATIONAL	EUR	930	1 486 140,00	3,11
TITRES D'OPC			**100 661,80**	**0,21**
OPCVM			**100 661,80**	**0,21**
Gestion collective			**100 661,80**	**0,21**
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	46	100 661,80	0,21
Total			**47 679 912,57**	**99,88**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	47 679 912,57
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	122 433,24
Autres passifs (-)	-64 640,86
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**47 737 704,95**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	EUR	28 920,315	917,63
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	EUR	222,935	16 969,31
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	EUR	35 762,676	486,99

7. TEXTE DES RÉSOLUTIONS

LAZARD EUROPE CONCENTRATED
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris
377 963 178 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

613 160,50 € somme distribuable afférente au revenu net
1 289 812,01 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente au revenu net

Action A	**407 445,55 €**	**Au capital social**
Action F	**69 407,58 €**	**Au capital social**
Action R	**136 307,37 €**	**Au capital social**

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

Action A	**716 527,82 €**	**Capitalisation**
Action F	**102 054,64 €**	**Capitalisation**
Action R	**471 229,55 €**	**Capitalisation**

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de cet exercice.

Rappel : Les sommes distribuables des cinq derniers exercices ont été capitalisées.

8. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Europe Concentrated

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Europe Concentrated - Action F
Code ISIN :	FR001400KC65
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	03/12/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 14/05/1990 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Stoxx Europe 600. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.
La stratégie mise en œuvre repose sur :
- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille concentré sur 17-30 titres de sociétés européennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 milliards d'euros à l'achat, sans autres contraintes sectorielles.

Le portefeuille de la Sicav est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions, et sera investi majoritairement en actions de grandes capitalisations européennes, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte.
Pour la gestion de sa trésorerie, la Sicav pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Elle peut également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étrangers (dont des OPCVM gérés par la société de gestion). L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

La Sicav peut utiliser des swaps de change et du change à terme ou, dans la limite de 30% maximum de l'actif net, des futures sur actions et indices actions ou des futures de change négociées sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action et au risque de change.
La Sicav peut également utiliser des dérivés sur change uniquement en couverture.

La Sicav peut investir à hauteur de 5% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.
L'action F sera fermée à la souscription le 21/12/2023 après cut-off. A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat, effectuées le même jour pour un même nombre d'actions, sur la même valeur liquidative et par un même investisseur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision du Conseil d'Administration.
Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions internationales et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible ⟷ Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	3 870 €	3 350 €
	Rendement annuel moyen	-61,3%	-19,6%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 380 €	8 960 €
	Rendement annuel moyen	-26,2%	-2,2%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 370 €	12 890 €
	Rendement annuel moyen	3,7%	5,2%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	14 580 €	20 270 €
	Rendement annuel moyen	45,8%	15,2%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2017 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2018 - 31/10/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 - 31/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	509 €	1 146 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,1%	2,1% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,3% avant déduction des coûts et de 5,2% après cette déduction.*

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	62 €
Coûts de transaction	0,48% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	46 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 10% de l'actif net est atteint. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestio

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Europe Concentrated

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Europe Concentrated - Action A
Code ISIN :	FR0000294613
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	03/12/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 14/05/1990 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Stoxx Europe 600. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.
La stratégie mise en œuvre repose sur :
- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille concentré sur 17-30 titres de sociétés européennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 milliards d'euros à l'achat, sans autres contraintes sectorielles.

Le portefeuille de la Sicav est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions, et sera investi majoritairement en actions de grandes capitalisations européennes, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte.
Pour la gestion de sa trésorerie, la Sicav pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Elle peut également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étrangers (dont des OPCVM gérés par la société de gestion). L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

La Sicav peut utiliser des swaps de change et du change à terme ou, dans la limite de 30% maximum de l'actif net, des futures sur actions et indices actions ou des futures de change négociées sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action et au risque de change.
La Sicav peut également utiliser des dérivés sur change uniquement en couverture.

La Sicav peut investir à hauteur de 5% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.
Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions internationales et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la

situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	3 870 €	3 350 €
	Rendement annuel moyen	-61,3%	-19,6%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 380 €	8 970 €
	Rendement annuel moyen	-26,2%	-2,2%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 350 €	12 890 €
	Rendement annuel moyen	3,5%	5,2%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	14 590 €	20 190 €
	Rendement annuel moyen	45,9%	15,1%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2017 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2018 - 31/10/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 - 31/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	539 €	1 363 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,5%	2,4% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,6% avant déduction des coûts et de 5,2% après cette déduction.*

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,97% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	93 €
Coûts de transaction	0,48% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	46 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec

l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 10% de l'actif net est atteint. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestio

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Europe Concentrated

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Europe Concentrated - Action R
Code ISIN :	FR0011034131
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	03/12/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 14/05/1990 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Stoxx Europe 600. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.
La stratégie mise en œuvre repose sur :
- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille concentré sur 17-30 titres de sociétés européennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 milliards d'euros à l'achat, sans autres contraintes sectorielles.

Le portefeuille de la Sicav est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions, et sera investi majoritairement en actions de grandes capitalisations européennes, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte.
Pour la gestion de sa trésorerie, la Sicav pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Elle peut également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étrangers (dont des OPCVM gérés par la société de gestion). L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

La Sicav peut utiliser des swaps de change et du change à terme ou, dans la limite de 30% maximum de l'actif net, des futures sur actions et indices actions ou des futures de change négociées sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action et au risque de change.
La Sicav peut également utiliser des dérivés sur change uniquement en couverture.

La Sicav peut investir à hauteur de 5% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.
Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions internationales et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.
L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible ⟷ Risque le plus élevé

Période de détention recommandée :
5 ans

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la

situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	3 870 €	3 350 €
	Rendement annuel moyen	-61,3%	-19,6%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 310 €	8 530 €
	Rendement annuel moyen	-26,9%	-3,1%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 260 €	12 260 €
	Rendement annuel moyen	2,6%	4,2%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	14 440 €	19 260 €
	Rendement annuel moyen	44,4%	14,0%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2017 - 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2018 - 31/10/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 - 31/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	616 €	1 844 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,3%	3,2% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,4% avant déduction des coûts et de 4,2% après cette déduction.*

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,77% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	170 €
Coûts de transaction	0,48% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	46 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec

l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 10% de l'actif net est atteint. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestio

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Europe Concentrated

Identifiant d'entité juridique : 969500KBY8RZ2F54VL21

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 81,21% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :
• Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
• Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
• Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :
• Limitation et adaptation au réchauffement climatique
• Gestion responsable de l'eau et des déchets
• Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :
• Écoconception des produits et services
• Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :
• Prévention des situations de violations des droits humains
• Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
• Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :
• Dialogue social constructif
• Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
• Promotion de la diversité
• Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :
• Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
• Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :
L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

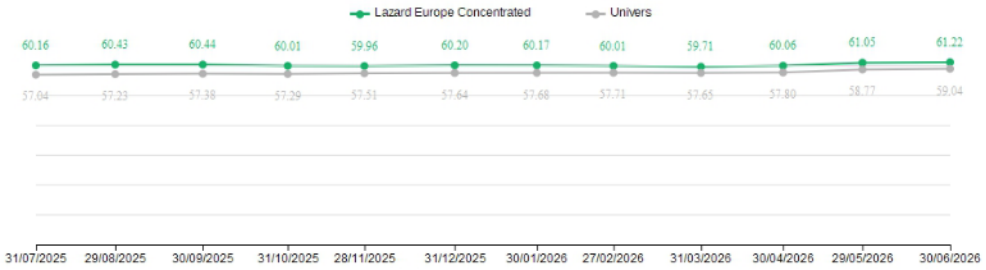
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs figure dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

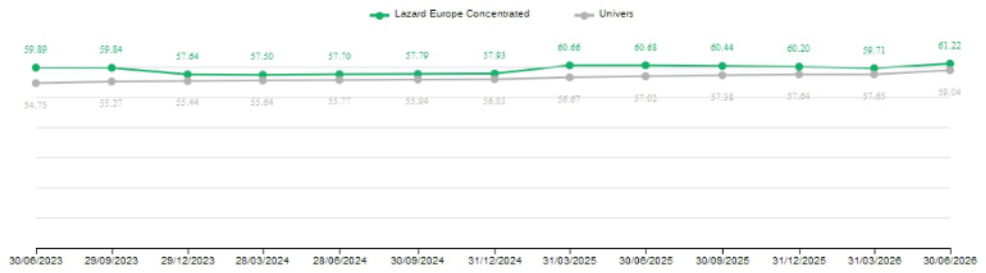
Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'indice de référence du portefeuille.

A partir du 1er Janvier 2025, la méthodologie ESG du Fonds a évolué. Ce dernier utilise désormais les notations ESG de ISS ESG

... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-il contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :
- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :
- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	23,59%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	25,31%
Augmentation température implicite	≤2°C	62,81%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	37,57%
Alignement à la Taxinomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	8,56%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	64,92%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	27,60%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	9,64%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	6,30%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	40,41%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :
• d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
• de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer du préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

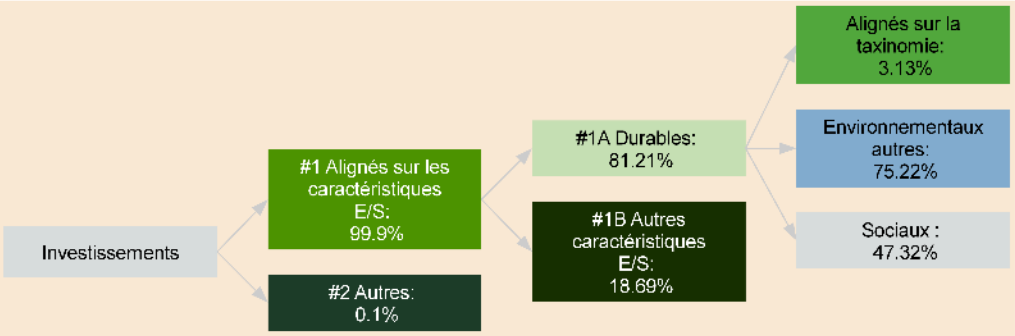
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/07/2025 au 30/06/2026

Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	ASTRAZENECA PLC	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	6,51%	ROYAUME-UNI
2	ALLIANZ SE-REG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	5,40%	ALLEMAGNE
3	ASML HOLDING NV	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	5,20%	PAYS-BAS
4	DEUTSCHE BOERSE AG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	4,97%	ALLEMAGNE
5	AIR LIQUIDE SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,84%	FRANCE
6	SWEDBANK AB - A SHARES	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	4,68%	SUÈDE
7	ENI SPA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,59%	ITALIE
8	NORDEA BANK ABP	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	4,23%	FINLANDE
9	ATLAS COPCO AB-B SHS	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,08%	SUÈDE
10	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	INFORMATION ET COMMUNICATION	3,91%	ALLEMAGNE
11	ESSILORLUXOTTICA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,80%	FRANCE

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation d'actifs ?



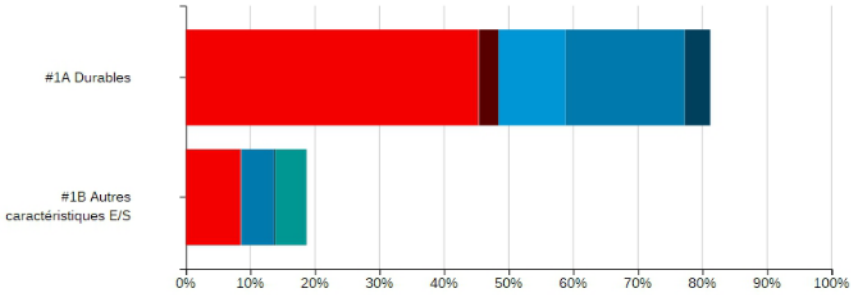
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :
- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Industrie manufacturière	45.27%	8.50%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.05%	0.05%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.04%	0.03%
Construction	0.06%	
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	3.01%	
Transports et entreposage		0.03%
Hébergement et restauration		
Information et communication	10.35%	
Activités financières et d'assurance	18.46%	5.03%
Activités immobilières	0.03%	0.02%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3.93%	
Administration publique		0.17%
OPC		
Secteur inconnu		4.87%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 4,74% en moyenne sur la période.

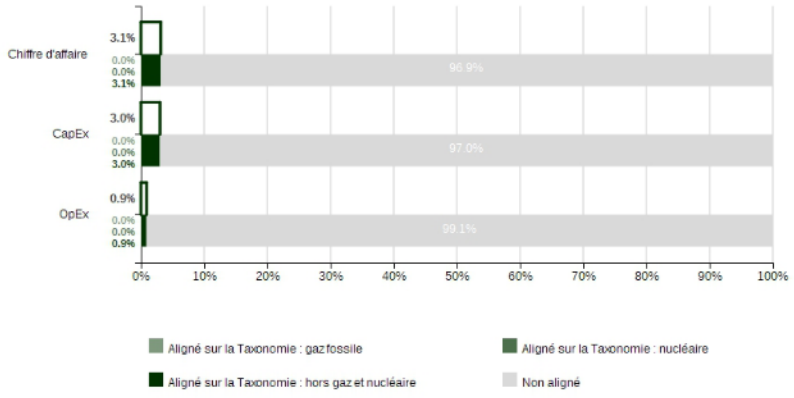
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

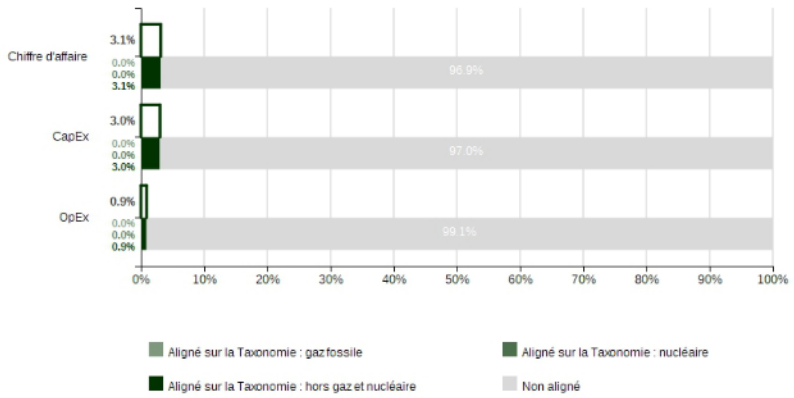
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

- [x] Oui :
 - [x] Dans le gaz fossile
 - [x] Dans l'énergie nucléaire
- [] Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 75,22%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 47,32%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 0,10%.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière
Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 99,90%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total en pourcentage de l'actif total à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de ISS ESG

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'indice de référence du portefeuille.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :
- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable